Place de la phonétique dans la revue La voix parlée et chantée

Claire Pillot-Loiseau

▶ **To cite this version:**

Claire Pillot-Loiseau. Place de la phonétique dans la revue La voix parlée et chantée. Observatoire musical français, série " Conférences & Séminaires ", 2011, 47, pp.53-71. halshs-00609064

HAL Id: halshs-00609064
https://shs.hal.science/halshs-00609064

Submitted on 18 Jul 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITE PARIS-SORBONNE
Observatoire Musical Français

La voix parlée et chantée
(1890-1903)

Etude et indexation d'un périodique français

Série « Conférences et Séminaires », n° 47

2011

La voix parlée et chantée
(1890-1903)

Textes réunis par Danièle Pistone

Collection *Observatoire Musical français*

Dir. Danièle Pistone

Série « Conférences et Séminaires »

Resp. Comité directeur de l'OMF

n° 47

© 2011, Observatoire Musical Français
Université de Paris-Sorbonne
1, rue Victor Cousin
75005 Paris

ISBN 978-2-84591-188-2 ISSN 1258-3561

Né en 1989, l'Observatoire Musical Français
de l'Université de Paris-Sorbonne
se propose de mettre en relation musique, arts,
sciences humaines et environnement technologique.
Il regroupe quelque trente permanents,
de nombreux associés et une centaine de doctorants.
Chaque année une douzaine de journées scientifiques
y sont organisées. Sa collection de publications
compte actuellement quelque 200 titres

http://www.omf.paris-sorbonne.fr
omf@paris-sorbonne.fr ou *omf@noos.fr*

Service de Reprographie
Université Paris-Sorbonne
18 bis, rue de la Sorbonne
75005 Paris

Dépôt légal : mai 2011

Claire PILLOT-LOISEAU
Laboratoire de Phonétique et Phonologie
UMR 7018, Paris
claire.pillot@univ-paris3.fr

Place de la phonétique dans la revue
La voix parlée et chantée

La « *voix* parlée et chantée » est présentée dans cette revue de façon merveilleusement disciplinaire. Comme nous le démontrerons dans cet article, le lecteur sera surpris de trouver dans l'analyse de ces pages une abondance d'études consacrées à la *parole*, dont les aspects sonores sont justement étudiés par la phonétique.

Le Dr Arthur Chervin lui-même (1850-1921) est alors directeur de l'institution des bègues de Paris, fondée par son père Claudius en 1867, auteur d'une méthode du traitement du bégaiement « et de tous les autres défauts de prononciation » (1872). Le rédacteur en chef de notre revue était donc confronté dans son quotidien à des troubles de la parole ; c'est la raison pour laquelle il n'a probablement pas voulu s'en tenir à des descriptions relatives à la thématique de la voix.

En outre, celui-ci insiste sur l'indispensable interdisciplinarité relative à la voix : « champ cultivé à des points de vue bien divers par nombre de personnes » : médecins, artistes, professeurs de chant, de diction ou de déclamation, critiques. Cette revue contient donc les descriptions, les moyens d'optimiser et de préserver les actes vocaux tels que la parole, le chant, le rire, le cri, le soupir, le bâillement (Campbell, 1898/241-250), la lecture à haute voix, la récitation, la conversation, et l'improvisation (Chervin, 1891/212-251).

Selon Moura (1890/6), « La voix dont nous aurons à nous occuper dans cette revue, se présente sous deux aspects principaux : la *parole* et le *chant*, l'*accent* et le *son* ». Cet auteur définit la voix comme « un ensemble de sons qui, engendrés dans le larynx, sont transformés par la volonté, au moyen de la bouche, de la langue et des lèvres, en *paroles* et en notes musicales » (1890/7). L'acte de parole est donc ici inclus dans la définition de l'acte vocal. Raugé (1895/109) insiste sur le fait que le langage parlé est formé par trois éléments constitutifs « indissolublement unis » : l'intonation (produite par la mise en vibration des plis vocaux), le rythme (modulé par le flux expiratoire) et l'articulation (générée par le passage du son dans les cavités de résonance).

Timmermans (1899/138), citant Malherbe pour lequel « Parole et voix sont deux choses différentes », affirme que la voix est « le son particulier et pour ainsi dire

individuel de la parole ». Plus loin (p. 142), il déclare que « nous mettons notre voix dans nos vocables, nos mots, notre verbe, notre parole, que nous parlions ou chantions » et utilise ensuite l'expression « voix articulée » (p. 143). Toutefois, il reconnaît que le sens et le côté intellectuel sont envisagés dans la parole (« voulue, arrangée, choisie »), et non dans la voix, spontanée, associée à la qualité de l'organe (p. 146).

Parole et chant

De nombreux auteurs écrivant dans cette revue signalent l'étroite parenté existant entre parole et chant.

Pour Alix Lenoël-Zevort, directrice du cours normal de diction de la ville de Paris, dans son article savamment intitulé « Diction chantée et chant parlé » (1901/370), le chant et la diction sont comme « frère et sœur » : de même origine, de même façon de procéder, produits dans le même lieu, par le même instrument (aussi évoqué par Griffith Lumm, 1901/35), avec les mêmes moyens, même si le rythme, la durée et la place de variation de la hauteur de la voix sont différents dans ces deux actes phonatoires.

Léon Brémont, acteur auteur de nombreux ouvrages sur la question[1] (1895/30) parle d'« intimité profonde de la parole et du chant », tandis qu'Emma Griffith Lumm se demande : « Pourquoi la voix parlée ne serait-elle pas musicale » ? (1901/35). Elle estime que les caractéristiques appartenant à l'articulation ont une contrepartie musicale.

De ces nombreuses affirmations mettant en relief l'étroitesse des rapports existant entre voix et parole d'une part, parole et chant d'autre part, découlent de nombreux articles consacrés à la *phonétique*.

1. LES DIFFERENTES BRANCHES DE LA PHONETIQUE

La pluridisciplinarité de la phonétique a été définie par de nombreux auteurs (Bronstein *et al.*, 1977[2] ; Martin, 1996[3] ; Hardcastle *et al.*, 1999[4] ; Laver, 2000[5] ; Vaissière, 2006[6]). Cette interdisciplinarité transparaît remarquablement dans la revue *La voix parlée et chantée.* La phonétique se situe au carrefour des sciences humaines, de la vie, de l'art et de l'histoire, ainsi que de l'ingénierie et des sciences

[1] Parmi lesquels : *Le théâtre et la poésie*, 1895, Paris, Bibliothèque de la revue dramatique et musicale, 192 p., dont un des chapitres est extrait dans l'article cité ; *L'art de dire les vers. Suivi d'une étude et d'une conférence sur l'adaptation musicale*, Paris, Charpentier et Fasquelle, 1903, 342 p.

[2] Arthur J. BRONSTEIN, Lawrence J. RAPHAEL, « Phonetics and other disciplines: then and now », *Actes de IPS-77 Congress (International Phonetics Sciences Congress)*, Miami Beach, Floride, USA, 17–19, décembre 1977, p. 13-22.

[3] Daniel W. MARTIN, « Interdisciplinary nature of acoustics–Musical acoustics example », *Journal of the Acoustical Society of America* (Melville), 99, 1996, n° 3, p. 1284-1288.

[4] William J. HARDCASTLE, John LAVER, *The handbook of phonetic sciences*, Oxford, Wiley-Blackwell, 1999, 904 p.

[5] John LAVER, « The nature of phonetics », *Journal of the International Phonetic Association* (Cambridge University Press), n° 30, 2000, p. 31-36.

[6] Jacqueline VAISSIERE, *La phonétique*, Paris, Presses Universitaires de France, collection « Que sais-je ? », n° 637, 2006, 125 p.

physiques (Figure 1, d'après Vaissière, 2006) ; les phonétiques corrective, développementale, clinique, articulatoire, perceptive, psychologique, historique, acoustique et expérimentale sont concernées par ce périodique.

2. DESCRIPTIF DES ARTICLES TRAITANT DE PHONETIQUE DANS LA REVUE *LA VOIX PARLEE ET CHANTEE*

Sur les 5388 pages qui composent au total cette revue, 990 évoquent la phonétique en 103 articles et notes, soit un peu moins du cinquième (18,4 %).

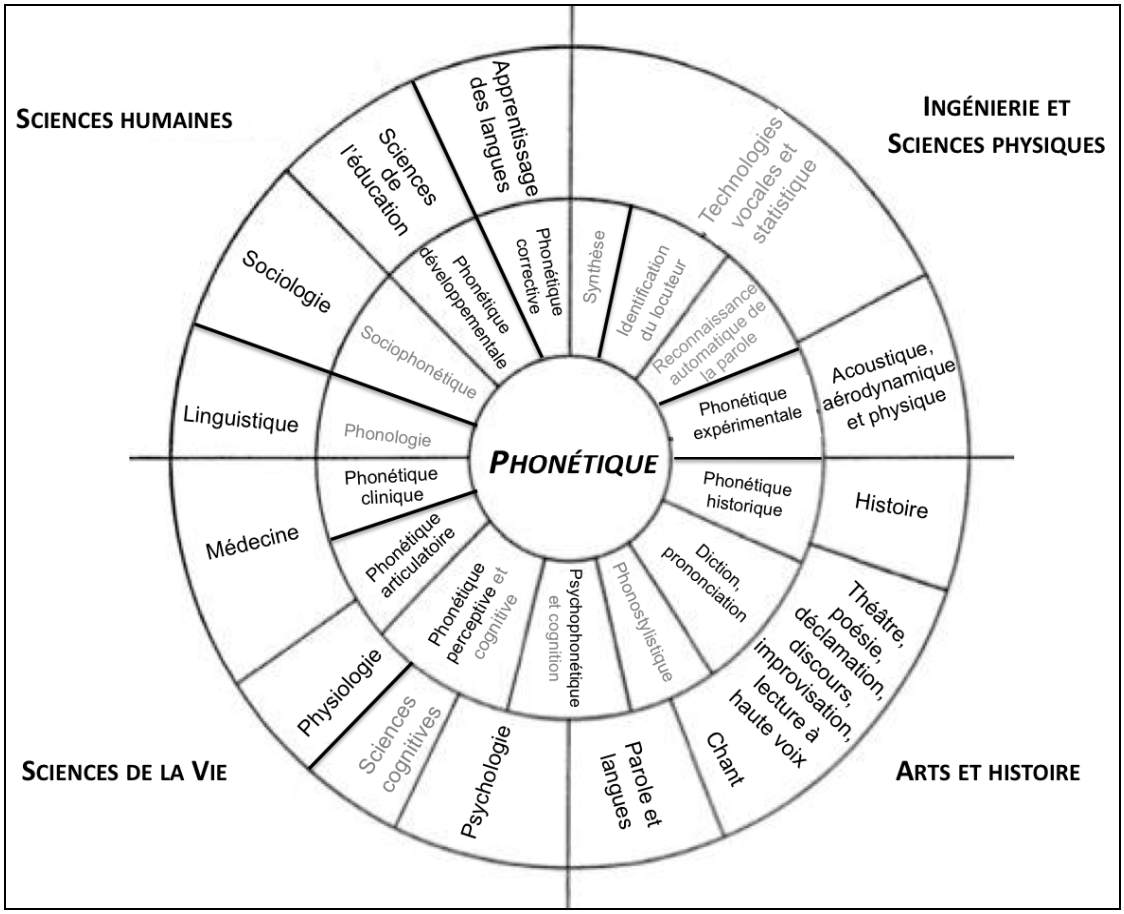

Figure 1 : Les différentes branches de la phonétique (d'après Vaissière, 2006).
Seules les branches écrites en noir sont évoquées
dans la revue *La voix parlée et chantée*

Orthoépie

Du grec ancien *orthos* « droit » et *epos* « parole », l'orthoépie, une des branches les plus anciennes de la linguistique (Vaissière, 2006), signifie la manière de prononcer correctement un mot dans une langue. Il s'agit donc de l'étude de la prononciation correcte des mots.

L'orthoépie occupe un tiers des pages écrites sur la phonétique (avec 26 articles) dans la revue *La voix parlée et chantée* : 20 articles décrivent la bonne prononciation d'un point de vue de la phonétique segmentale. Celle-ci se définit comme l'étude des segments, c'est-à-dire celle des consonnes et voyelles[7].

Jean Belen traite de : 1) la consonne vibrante « R » et ses différentes formes d'articulation (1900/257-265) ; 2) la consonne « H » et ses deux formes : muette et aspirée (1901/41-47) ; 3) la consonne « X » et ses différentes formes d'articulation (1901/200-208) ; 4) les palato-linguales : « L » simple, « LL » liées, « LL » redoublées (1903/388-398).

Ferdinand Talbert (né en 1829, date de mort inconnue, docteur ès-lettres, professeur au Prytanée militaire) écrit plusieurs articles sur les liens entre orthographe et prononciation : 5) à 9) *Morbus phoneticus : étude médico-grammaticale et historico-comparative* (1893/ 73-81, 97-113, 175-182, 197-209, 217-238). On peut y voir – la seule existant dans cette revue à notre connaissance – l'emploi de la notation phonétique au moyen de l'A.P.I. (1893/232-233)[8] ; 10) *Orthographe et prononciation*, (1891/42-55), avec de nombreux exemples de liens entre ces deux domaines ; 11) et 12) *De l'E muet* (1892/33-51 et 1892/82-91) avec de nombreux exemples ; 13) Ce même thème est également évoqué par Charles Marelle, professeur de littérature française à Berlin, notamment d'un point de vue historique (*Sur l'E muet*, 1890/335-339) ; 14) à 18) entre les phonétiques segmentale et suprasegmentale, Talbert évoque tout le problème des liaisons dans ses articles *Les liaisons ou de la prononciation des consonnes finales* (1900/33-41, 129-135, 193-198, 322-333, 337-341) : après avoir décrit l'état des lieux et l'historique des liaisons en français, il en donne différents types de prononciation, et leur règle en parole et en chant ; 19) Francisque Sarcey (1827-1899), le plus grand critique dramatique de la seconde moitié du XIX^{e} siècle, écrit également un article polémique et critique, intitulé *Des liaisons* (1898/361-365) ; 20) Enfin, le Dr Achille Gouguenheim (mort en 1901), médecin des hôpitaux du Conservatoire, dans un article intitulé *Cours de physiologie et d'hygiène de la voix* (1892/197-213), évoque, après de bons conseils concernant le placement de la voix mixte et du timbre vocal en général, les voyelles (p. 208) et les consonnes (p. 211) dont il donne une description pédagogiquement orientée : il n'entre pas dans des détails acoustiques, mais évoque cependant la théorie des vocables de Helmholtz affirmant qu'il existe une hauteur associée à chaque voyelle.

---

[7] John LAVER, *Principles of phonetics*, Cambridge, Cambridge University Press, 1994, 707 p.

[8] L'Alphabet Phonétique International (API) a été développé au départ par des professeurs de langue britanniques et français sous la direction de Paul Passy dans le cadre de l'Association phonétique internationale, fondée à Paris en 1886. La première version de l'API, publiée en 1888, était inspirée de l'alphabet romique d'Henry Sweet, lui-même élaboré à partir de l'alphabet phonotypique d'Isaac Pitman et Alexander John Ellis. La transcription phonétique en API consiste à découper la parole en segments sonores supposés atomiques, et à employer un symbole unique pour chacun de ceux-ci, en évitant les multigrammes.

Cinq articles traitent de phonétique suprasegmentale, c'est-à-dire de l'étude des sons de parole au-delà du segment ; sont donc liés à cette branche de la phonétique : les syllabes, mots, groupes intonatifs et rythmiques, phrase. La prosodie est tout particulièrement concernée. Notion complexe à définir, elle peut grossièrement se rapporter à l'intonation, l'accentuation et au rythme de la langue parlée (Vaissière, 2006, p. 99).

Dans une série d'articles concernant autant la phonétique didactique que l'orthoépie, le Dr Claudius Chervin dit Chervin aîné, père du directeur de la revue *La voix parlée et chantée*, donne de riches informations au sujet des *Principes de lecture à haute voix, de récitation, de conversation et d'improvisation*.

- La première partie de cette série de publications parle de prononciation élémentaire et de *prosodie* : familles de voyelles et consonnes, syllabes, mots, accent tonique et liaison (1891/212-251, 1891/257-279).
- La deuxième partie concerne la « prononciation expressive » et la diction ; sont évoquées les thématiques suivantes : proposition, phrase, discours (respiration, ponctuation orale, repos et coupures de la phrase, voix, inflexions, tons de voix et intonation, accent tonique (suite de l'article précédent), accent logique (propositions isolées, phrase, discours, formation du langage, 1891/280-302).
- La troisième partie évoque la prononciation oratoire et la déclamation (art de la parole, différentes sortes de lecture, conversation, improvisation ; exercices (1891/321-346 et 1891/359-375).

Instrumentation (phonétique expérimentale)

La phonétique expérimentale aspire à expliquer, sur la base d'expériences scientifiques reproductives faites à l'aide d'instruments plus ou moins sophistiqués, toutes les manifestations sonores observées. L'instrumentation occupe un cinquième des pages écrites sur la phonétique (avec 18 articles) dans la revue *La voix parlée et chantée* :

- Instruments destinés à enregistrer le son

Phonautographe de Koenig et Scott

Le phonautographe de Edouard-Léon Scott de Martinville (1817-1879), inventé en 1860, et fabriqué par Rudolph Koenig (1832-1901), fut le premier instrument capable d'inscrire un son sur un support physique. En 2008, des chercheurs américains ont retrouvé d'anciennes bandes de phonautographe. Après traitement informatique, ils ont réussi à rediffuser le premier enregistrement sonore du monde : Scott de Martinville chantant *Au clair de la lune*. L'onde sonore captée par le pavillon fait vibrer une membrane sur laquelle est fixé un stylet qui écrit sur une bande de papier. Le dessin obtenu est caractéristique du son et peut être comparé avec d'autres tracés similaires.

Dans la section intitulée *L'accent français* (1891/318-319), il est mentionné que le Dr Pringsheim, de Berlin, utilisa ce dispositif pour étudier l'accentuation française qui occasionne souvent des difficultés pour les locuteurs étrangers.

- Instruments destinés à visualiser le son ou ses modes de production

Dans notre article consacré à l'instrumentation acoustique, nous avons déjà évoqué les articles écrits par Drzywicki (1893/70-72) et Gallée (1900/97-111) concernant les moyens technologiques de représenter respectivement les mouvements laryngés, et ceux de la mâchoire, des lèvres et du plancher buccal.

En outre, le Dr Maljutin (1899/238-240) utilisa les empreintes de la voûte palatine à l'aide d'un plâtre pour étudier, comme nous l'avons évoqué dans notre article consacré à l'acoustique vocale, le rôle de cet organe dans la résonance vocale chantée.

Dans ce même article, nous avons évoqué les travaux du Dr Gellé pour étudier les voyelles et les consonnes (1902/185-204) : il utilisa un manomètre à eau adapté à la narine (l'autre tenue close) afin de mesurer les mouvements de l'air des fosses nasales durant la phonation : selon cet auteur, il s'agit d'une mesure indirecte des mouvements du voile du palais.

Concernant l'instrumentation acoustique qui est également phonétique, nous avons déjà mentionné l'utilisation de la *Phonéidoscopie* par Guébhard, dans son étude intitulée *Analyse physique des voyelles* (1890/83-90).

Enfin, l'étude des voyelles chuchotées, parlées et chantées par René Marage (1898/33-51) au moyen des flammes manométriques de Koenig a été mentionnée dans la section consacrée à l'instrumentation acoustique : les résultats obtenus sont comparés à ceux de Hermann Ludwig von Helmholtz (scientifique, physiologiste et acousticien, 1821-1894), Ludimar Hermann (1838-1914, médecin allemand, connu pour sa théorie des formants vocaliques) : les voyelles « i, u, ou » à une flamme, « é, eu, o » à deux flammes et « a » à trois flammes correspondent aux résultats de Helmholtz. En outre, cet auteur trouve de grandes différences entre les voyelles parlées (« formées par les cavités bucco-naso-pharyngiennes et accessoirement par les cordes vocales ») et chantées (où « les cordes vocales ont une influence prépondérante).

Laryngoscope et Explorateurs des mouvements des lèvres

Hector Marichelle a utilisé cet instrument pour étudier les mouvements glottiques lors de l'émission des occlusives « p, b, m » afin de voir la forme de la glotte durant ces phonèmes. Il est également fait référence au dispositif de mesure de pression labiale mis en place par Charles-Leopold Rosapelly (1850-1913), puis par l'abbé Rousselot (« explorateurs des mouvements des lèvres »)[9]. Une « application à

[9] Abbé Jean ROUSSELOT, *Principes de phonétique expérimentale*, Macon, Protat frères, 1897, p. 100.

l'enseignement des consonnes » est donnée, ainsi que les atouts et limites de la phonétique expérimentale (1903/193-205).

En 1899, il est également fait mention de l'utilisation du laryngoscope et de tracés acoustiques semblables à ceux de Rousselot, pour étudier la voix chuchotée, dans le commentaire bibliographique de l'ouvrage de Paul Olivier, *De la voix chuchotée*. Ce commentaire est extrait de la *Revue internationale de rhinologie, otologie, laryngologie et phonétique expérimentale* de janvier 1899. Cet auteur démontre que le larynx, et non la glotte, participe à ce type d'émission vocale, mais le commentaire, N.A.G. (nous n'en savons rien de plus), critique ses théories et expériences (1899/272-283).

Microphonographe

Comme nous l'avons évoqué dans notre article consacré à l'acoustique, en 1899, Hector Marichelle (1862-1929) rédige un *Rapport sur l'application du microphonographe à l'éducation des sourds-muets* en deux articles (1899/161-171 et 1899/193-218). En outre, en 1902, il relate ses travaux utilisant ce dispositif à la suite d'Étienne-Jules Marey (1830-1904)[10] concernant *la chronophotographie de la parole*, où celle-ci est considérée avant tout comme une rapide succession de mouvements (1902/5-34), enregistrables « sans gêner l'action des organes » ce qui n'était pas possible avec les appareils inscripteurs de Rosapelly. L'instrumentation est donc améliorée : le *phonoscope* et le *labiokinétoscope*[11] sont également utilisés, permettant de voir les images successives d'un sujet qui parle. La chronophotographie permet ici l'étude des actes de phonation (mouvements des articulateurs des voyelles et consonnes et rapports entre eux ; rythme du français : lois de contiguïté – signifiant ce que nous dirions actuellement coarticulation : « phonétique dynamique » et non « phonétique statique », de durée – mouvements moins amples si le débit est rapide, d'intensité – mouvements plus amples si on parle plus fort, de tonalité – ouverture mandibulaire plus importante si la fréquence fondamentale est élevée) et ses applications 1) à « l'enseignement de la prononciation chantée ou parlée », 2) à « l'enseignement de la lecture sur les lèvres » sont évoquées.

Tonomètre de Rudolph Koenig

Afin de déterminer les notes musicales propres à chacune des voyelles nasales, le Dr Loewenberg a utilisé le tonomètre de Koenig et ses diapasons de deux façons : 1) comparaison entre l'émission des voyelles et la hauteur du diapason le plus proche ;

[10] Etienne-Jules Marey, physiologiste, ingénieur, artiste, « législateur de la méthode graphique », laisse 25 ouvrages dont certains sont toujours réédités et 275 publications ou communications scientifiques (Bernard TESTON, « L'œuvre d'Étienne-Jules Marey et sa contribution à l'émergence de la phonétique dans les sciences du langage », *Travaux Interdisciplinaires du Laboratoire Parole et Langage*, Aix-en- Provence, vol. 23, 2004, p. 237-266). Voir également le site de la BIUM.

[11] Zootrope dérivé du phonoscope de Georges Demeny (1850-1917), qui reproduit les mouvements visibles de l'organe phonateur (1902/32).

2) émission de la voyelle puis appareil vocal gardé immobile tandis qu'il approchait le diapason de celui-ci jusqu'à trouver le diapason pour lequel les vibrations étaient le plus fortement renforcées (1890/120-126).

Phonographe

En 1901, Marie-Ernest Gellé, otologiste auteur de plusieurs publications[12], écrit un article nommé *Les sons voyelles en fonction du temps* (1901/113-120) : pour cette étude, il emploie le phonographe et le métronome pour mesurer la durée de successions de voyelles.

En 1902, dans un article intitulé *Formation des voyelles, à propos de leur prétendue notation musicale*, Jean Belen, professeur de chant à Paris, fustige l'exploration instrumentale de la voix et de la parole. Il évoque le « petit appareil » de Jules Lefort (artiste lyrique et professeur de chant) composé d'un soufflet surmonté d'une série de trous dans lesquels sont logés des tubes de verre de diamètre et de longueur différents. En actionnant le soufflet, l'air traversait les tubes en produisant des bruits censés être des voyelles (1902/81-89).

Rayons X

A la suite de la découverte des rayons X en 1895 par le professeur Wilhelm Conrad Röntgen (ou Roentgen, 1845-1923) auquel il rend hommage, le Dr Max Scheier, de Berlin, a écrit un article sur l'application des rayons X à la physiologie de la voix et du langage (1897/321-327) : les mouvements du voile du palais durant la parole, ceux du larynx, la forme de la cavité buccale et de la langue pour déterminer les points d'articulations des voyelles et des consonnes sont ici évoqués. Les applications révélées par l'auteur concernent la pathologie, la voix chantée, et les autres actes que la phonation comme la déglutition, la respiration, le ronflement, et la ventriloquie.

Enregistrement des mouvements oculaires

Nous présentons ici une étude intitulée *Comment lisons-nous*, écrite par Jean Tillier (1899/231-234), montrant comment l'enregistrement des mouvements oculaires par Edouard Delabarre, professeur de la Brown University aux Etats-Unis, permet de mieux comprendre comment la lecture se produit.

L'élargissement du champ de questionnement de la phonétique, au-delà de ses aspects articulatoires et orthoépiques, fut lié en grand partie à l'émergence de nouvelles techniques d'exploration : la phonétique expérimentale est ainsi née au milieu du XIX^{e} siècle. L'abbé Pierre-Jean Rousselot (1846-1924), phonéticien et dialectologue, en est le principal acteur et fondateur[13]. Depuis cette époque, le perfectionnement de

[12] Marie-Ernest GELLE, *L'audition et ses organes*, Paris, Alcan, 1899, 326 p.

[13] L'abbé Rousselot est considéré comme le fondateur de la phonétique expérimentale tant en recherche fondamentale qu'en recherche appliquée. Il a proposé d'étudier les modifications phonétiques des parlers par une méthode expérimentale et d'en induire les lois phonétiques des changements en cours

l'instrumentation acoustique, physiologique et perceptive ne cessera de s'accroître jusqu'aux procédés actuels d'investigation phonétique. Les instruments acoustiques sont la spectrographie (dont le premier appareil remonte aux années 1940, Vaissière, 2006) à partir du signal acoustique[14], la prise de mesure de la fréquence fondamentale, de l'intensité et des vibrations nasales par un micro spécifique. Les instruments de mesure physiologique[15] sont les mesures aérodynamiques (débits d'air oral et nasal, pression sous-glottique), l'échographie linguale, la palatographie, l'électroglottographie, l'Imagerie par Résonance Magnétique, la vidéostroboscopie laryngée, la caméra ultrarapide, le capteur des mouvements du visage « Qualysis »[16].

La **diction** est richement développée dans la revue *La voix parlée et chantée*. Les dictions dans le théâtre, à visée pédagogique, et dans le chant, concernent près de 40 articles, soit 29 % du nombre de pages écrites en phonétique. C'est dire toute l'importance de ce domaine à l'époque de la rédaction de notre revue.

Même si ces articles ne comportent pas tous à proprement parler une étude *phonétique* de la diction, nous pensons qu'il est important de les citer ici étant donné l'importance de la diction à l'époque de notre revue.

Diction, prononciation, articulation, déclamation parlées, notamment dans le théâtre

Près de 13% des articles écrits en phonétique concernent la diction parlée, notamment dans le théâtre.

- *La plupart sont une exhortation à placer au premier plan la diction et la lecture dans l'éducation du comédien*

---

et plus généralement les processus analysés jusque-là par la linguistique historique. Les deux volumes des *Principes de Phonétique Expérimentale* qui sont publiés en 1897 et 1901 marquent le tournant d'une véritable réarticulation scientifique : la phonétique, après la médecine de Claude Bernard (1865) et la psychologie de Pierre Janet (1889), va ainsi se déplacer dans le cadre des sciences expérimentales des sciences de la vie et de l'Homme. C'est par des observations sur le terrain que Rousselot comprend que « la phonétique devait prendre pour base, non des textes morts, mais l'homme vivant et parlant ». C'est par l'incapacité de ses maîtres à réentendre à partir de ses propres notations ce que son oreille exercée avait entendu sur le terrain qu'il se met à l'enregistrement à l'aide d'appareils dérivés ou créés à partir de l'instrumentation de la physiologie expérimentale du laboratoire d'Étienne-Jules Marey du Collège de France. Pour lui, la phonétique expérimentale, science d'observation et d'expérimentation, débouche naturellement sur des applications pédagogiques et thérapeutiques. L'enseignement du français, des langues étrangères, la correction des erreurs de prononciation et la rééducation des sourds en constitueront les champs.

[14] Philippe MARTIN, *Phonétique acoustique. Introduction à l'analyse acoustique de la parole*, Paris, Armand Colin, 2008, 163 p.

[15] Alain MARCHAL, *La production de la parole*, Paris, Hermès Sciences Publication, 2007, 260 p.

[16] Coralie VINCENT, Angélique AMELOT, Lise CREVIER-BUCHMAN, Cécile FOUGERON, Kyoshi HONDA, Gwénaëlle LO BUE, Shinji MAEDA, & Jacqueline VAISSIERE, « PEP2, la plateforme d'étude physiologique de la parole du Laboratoire de Phonétique et Phonologie : présentation et retour d'expérience », *5e Colloque interdisciplinaire en instrumentation* - C2i 2010, Paris, Hermès, 2010, p. 751-759.

En 1890, il est fait mention de la parution, l'année précédente, de l'article *L'art du comédien*, par l'acteur Benoît-Constant Coquelin, dit Coquelin Aîné (1841-1909), dans le n° 97 de *La revue illustrée*. Il affirme que « l'articulation, c'est le dessin de la diction », « il ne faut pas parler mais dire » et que « c'est l'étude sur laquelle doit se porter le premier effort de l'acteur » (1890/59-60).

En 1892, Francisque Sarcey, dans son article intitulé *La question du Conservatoire*, donne un compte rendu de ses réunions à la commission en faveur des réformes à appliquer au Conservatoire (1892/265-273) : « Eh bien ! Il y a trois choses à quoi doit s'appliquer l'enseignement : la première, c'est la diction ; la seconde, c'est la diction, et la troisième, c'est encore la diction, c'est toujours la diction. Le Conservatoire n'enseigne et ne doit enseigner que cela, car c'est la grammaire du métier : le reste viendra ensuite par surcroît » (1892/271) ; « sans diction, on ne fait rien et on n'arrive à rien au théâtre » (1892/272).

Paul Souday, dans une chronique intitulée *Le monde où l'on dit* (1896/19-25) extraite du *Petit Temps* du 11 janvier 1896, relate ses enrichissantes rencontres avec les pédagogues de la diction, dans divers cadres. Chacun se félicite des progrès constatés dans l'acte de dire depuis que les réformes dans ce sens ont été engagées par Ernest Legouvé (1807-1903) après le vote de la constitution de 1875. L'auteur rencontra : 1) Legouvé : « la diction n'est pas un don, mais un métier », 1896/21 ; 2) François Jules Edmond Got, 1822-1901, comédien enseignant à l'Ecole Normale ; 3) l'un des plus « aimables sociétaires de la comédie française » au cours d'une leçon auprès « d'une douzaine de jeunes filles du monde » ; 4) Henri Dupont-Vernon, professeur de diction au Conservatoire dont les préceptes seront repris plus tard par François Regnault et Jean-Claude Milner[17] ; 5) Octave Gréard, recteur de l'académie de Paris, évoquant l'enseignement de la Diction à la Sorbonne[18].

En 1898, le même Francisque Sarcey rapporte une conversation qu'il eût avec James Fordyce à propos de *L'accentuation des syllabes finales au théâtre* : un acteur se fera correctement entendre dans une grande salle s'il accentue justement et habilement les syllabes finales non accentuées dans la vie ordinaire (1898/199-200). Le même Sarcey, dans sa chronique *A propos de la diction* (1898/289-301), affirme que lire – fort à la mode à l'époque[19] – et jouer sont « deux arts voisins mais très dissemblables » pour le comédien.

Le gérant de notre revue, Paul Bousrez (1898/302-304), rapporte, sous le titre de *Lecture aux acteurs*, une note écrite par un critique théâtral en 1835, dont le message révèle que les auteurs de pièces théâtrales, sauf certains cités en exception, ne savent pas toujours lire à haute voix.

---

[17] Jean-Claude MILNER et François REGNAULT, *Dire le vers. Court traité à l'intention des acteurs et des amateurs d'alexandrins*, 1987 ; Paris, Verdier, 2008, 237 p.

[18] Dan SAVATOVSKY, « Le français, matière ou discipline ? », *Langages* (Paris), n° 120, 1995, « Les savoirs de la langue : histoire et disciplinarité », p. 52-77.

[19] « Je vois poindre une mode nouvelle à la Bodinière /théâtre d'application à Paris/. On y vient écouter des lectures, comme on y venait entendre des monologues et des romances » (Francisque SARCEY, 1898/301).

En 1899, Edouard Petit évoque le succès, l'accroissement dans la France entière, les avantages des séances de *La lecture publique*, et les lectures les plus fréquentes (1899/284/187).

En 1901, Alix Lenoël-Zevort, directrice du Cours municipal de diction de la Ville de Paris (en 1910), maîtresse de conférences et fondatrice du cours de lecture et de diction de l'Ecole normale secondaire de Sèvres, publie un article intitulé *L'enseignement du chant et de la diction au XX^e^ siècle* (1901/78-81) : elle y prône l'utilisation du laryngoscope, du phonographe « instantané » et de « la méthode graphique de M. Marey » pour optimiser l'enseignement du chant et de la déclamation : « en fait d'art vocal, les maîtres souverains de demain en seront les acousticiens, les physiologistes […] ». Elle déplore l'absence de réformes suffisantes « sur les classes de chant et de déclamation » au Conservatoire de Paris, et envie l'enseignement des conservatoires nationaux de nos voisins belges, anglais, allemands.

- Les auteurs insistent sur la différence entre diction, articulation, prononciation, déclamation

Après ses *Principes de lecture à haute voix, de récitation, de conversation et d'improvisation* de 1891, Claudius Chervin publie en 1892 un ensemble d'articles sous le nom de *Notions générales de diction*. Après un avant-propos historique sur ce thème, il définit et examine sur quels principes fondamentaux reposent : la prosodie, la diction, la déclamation, la prononciation du discours (1892/214-238), avant d'évoquer des « considérations générales sur l'art de la parole » (monologue, dialogue, lecture des vers, conversation, lecture, improvisation : 1898/274-298).

Selon Chervin (1892/214-238), la **prosodie** est « la prononciation régulière des mots conformément à l'accent et à la quantité », et comprend « les lettres, les syllabes, les mots isolés, les liaisons et les aspirations ». En outre, il considère que la **prononciation** a surtout trait aux voyelles (faire sonner comme il convient les voyelles et les diphtongues), tandis que pour Jean-Baptiste Faure (baryton, 1830-1914), rapporté par M. et Mme Baussand, de Lyon, dans l'article intitulé *Education de la voix chantée*, « la prononciation s'applique à la diction en général » (1890/50). Pour Chervin, l'**articulation** se rapporte aux consonnes (« acte de la langue par lequel le son-consonne s'unit au son-voyelle ou le son-voyelle au son-consonne », p. 219). Pour M. et Mme Baussand (1890/50), le mot articulation s'applique « particulièrement aux combinaisons des voyelles avec les consonnes et vice versa ». Chervin définit la **diction** comme « la prononciation des propositions et des phrases avec le sentiment qu'elles expriment », synonyme de « prononciation expressive ». Il y inclut le travail de la respiration, de la ponctuation, et de la voix, de « l'accent logique » (tonique) et « oratoire » (d'insistance). Selon cet auteur, la **déclamation** est « la prononciation du discours avec le ton et les gestes convenables à la tribune, au barreau, et à la chaire »,

synonyme de « prononciation oratoire » (p. 235). Selon Chervin, elle comprend le maintien, la physionomie, et le geste.

Auguste Laget, ex-artiste du Théâtre National de l'Opéra Comique, dans son article *De la prononciation française*, insiste sur les grandes variabilités possibles de la prononciation française, en fonction de l'époque à laquelle elle est parlée d'une part, et du contexte de son émission d'autre part : au théâtre, à la chaire, au barreau (1891/314-316).

- La prononciation de certains sons comme « é » et « è » fait l'objet de plusieurs articles se répondant les uns les autres.

Dans le numéro de janvier 1890, sous le titre intitulé *Questions de prononciation* (1890/12-16), figure le récit de Francisque Sarcey dans le journal *Le Temps* où il fit lire une pièce à Sarah Bernhardt (1844-1923) qui fut l'objet entre l'artiste et le critique d'une discussion sur des questions d'esthétique dramatique et de prononciation, notamment celle des sons « é » et « è » où S. Bernhardt prononce le mois de Mai /me/ contre l'avis de Sarcey.

La réaction de deux lecteurs, puis celle de la rédaction dans le numéro de février 1890, ne se fait pas attendre (1890/56-57) : dans *Question de prononciation* (correspondance), la prononciation de « mai » avec un « é » fermé est demandée, contrairement à celle du mot « lait » qui doit être prononcé avec un « è » ouvert.

Dans le numéro d'avril 1890, Ferdinand Talbert (*Questions de prononciation* 1890/97-103), rappelle que cette « lutte » concernant la prononciation de « é » et « è » remonte à trois siècles et fait une synthèse historique sur le sujet. Selon cet auteur, « il faut chercher un moyen terme entre les deux prononciations » (1890/101), et tenir compte de l'existence d'une « prononciation de parade » (choisie par S. Bernhardt) et d'une « prononciation familière » (choisir par Victor Hugo et Francisque Sarcey).

Dans le numéro de septembre-octobre 1890, Paul Seguy, professeur de chant, de lecture expressive et de diction à l'association Philotechnique de Paris depuis 1881, rédige un article intitulé *Notes de diction* (1890/280-287) en faisant référence à ces précédentes réactions. Il se propose de rédiger des règles de prononciation concernant les sons « é » et « è » en fonction de leur combinaison avec les consonnes voisines. Professeur de chant, conférencier et électricien né en 1862 à Paris, il possède une belle voix de baryton qui lui vaut également une brillante carrière de chanteur. Il est l'auteur de nombreuses études sur l'hygiène et les lois acoustiques de la voix, l'application de l'électricité à l'amélioration de la voix, les notes de diction […]. En 1900, il publie un ouvrage intitulé *La diction pratique*[20]. Dans l'article qui nous intéresse, il distingue les

[20] C.E. CURINIER (dir.), *Dictionnaire national des contemporains : contenant les notices des membres de l'Institut de France, du gouvernement et du parlement français, de l'Académie de médecine*, tome 3, Paris, Office Général d'Edition,1899, 336 p.

sons « de première classe » (« é ») et « de deuxième classe » (« è ») en en décrivant très précisément le fonctionnement articulatoire.

En 1893 a été lu un mémoire intitulé *L'éloquence à Rome*, soutenu par Jules Martha (1853-1932), alors chargé de cours à la Faculté des Lettres de Paris, notamment en littérature latine. Il deviendra, de 1895 à 1923, professeur d'éloquence latine dans ce même établissement[21]. Ce paragraphe évoque l'aptitude des Romains pour l'art oratoire, qui toutefois « ne survécut pas au Forum ».

Henry Fouquier (1838-1901), journaliste, parle également de *L'éloquence* dans un article ici reproduit, dont la source originale est celle du *Figaro* du 5 novembre 1897 (1902/41-47) : victime lui-même de peu de possibilités oratoires contrairement à la qualité de ses écrits, il fait ici des commentaires anecdotiques sur la plume au secours de l'éloquence qui est un don.

« Grâce au développement incessant de la vie politique et à la transformation graduelle de la vieille société française en démocratie, on commence à comprendre quel puissant intérêt s'attache à cet art de bien dire » (Claudius Chervin, 1898/289). C'est en effet l'époque de la résurgence de cet art de dire, y compris dans la lecture dont les cours se développent[22]. En 1882, sous le ministère Ferry, un vif mouvement se produisit en faveur des arts de la parole, comme se plaît à le rappeler Alix Lenoël-Zevort (1901/80).

Didactique de la diction

10% des articles écrits en phonétique concernent l'enseignement de la diction, primordial à l'époque.

Plus de la moitié des articles sur ce domaine (6) revient à Louis Montchal, secrétaire de l'instruction publique à Genève, dans son essai *Education de la parole* (1890/103-120, 1890/150-156, 1890/166-181, 1890/228-248, 1890/359-371, 1891/15-29) : il évoque ce thème, central à son époque, des images à réveiller aux enfants et aux parents à l'école enfantine, à la pratique et la théorie de la parole dans l'enseignement secondaire (« articulation, émission, constitution de la voix »), en passant par les éléments de diction à l'école primaire (« intensité et respiration, mouvement et rythme, leçons itinérantes »). Il poursuit par l'enseignement supérieur, la « diction lyrique » et en donne des développements scientifiques et artistiques. En outre, en 1891, il poursuit ses écrits avec des exercices pratiques, évoque l'« exécution artistique » et l'enseignement fusionné de la voix parlée et de la voix chantée.

---

[21] Philippe SENECHAL, Claire BARBILLON (dir.), *Dictionnaire critique des historiens de l'art actifs en France de la Révolution à la Première Guerre mondiale*, site web de l'Institut National d'Histoire de l'Art (INHA) http://www.inha.fr/IMG/article_PDF/article_a2443.pdf, 2009, consulté le 31 juillet 2010, p. 1-7.

[22] Catherine NAUGRETTE, « Présentation des aspects théâtraux dans la revue *La voix parlée et chantée* », séminaire interuniversitaire *Paroles et Musiques*, Paris, Ecole doctorale Arts & Médias (ED 267), Université Paris 3 et OMF (Observatoire musical français – EA 206), ENS, Paris, 20 janvier 2010.

En 1890, l'ouvrage d'Eugène Monrose, intitulé *Causeries et entretiens sur l'art du théâtre*, est commenté de manière élogieuse (1890/351). Il s'agit de la mise à l'écrit de ses cours théoriques et pratiques de déclamation, professés au Conservatoire Royal de Bruxelles. Concernant la diction, la ponctuation du débit et les moyens d'y parvenir sont précisés dans cet ouvrage.

En 1896, Jean Sully Mounet, dit Mounet-Sully (1841-1916, célèbre acteur tragédien français), prononce un discours en quittant la présidence de la Cigale, expliquant pourquoi les acteurs ne sont pas des orateurs (1896/219-220).

En 1901, Adolphe Brisson, critique dramatique (1863-1925), publie un article sous le titre *L'art de parler* (1901/5-8) : il reconnaît que l'art oratoire est à la mode mais qu'il se travaille, et cite des bons et mauvais orateurs, avant de conclure : « l'éloquence devrait être inscrite au premier rang des matières à enseigner aux jeunes Français ». La diction au théâtre est également concernée par cet article et le précédent.

Enfin, la didactique de la diction s'adresse aux pathologies de la parole rencontrées : 1) chez les sourds-muets (*A propos de la parole*, par Dejean, professeur à l'Institution Nationale des Sourds-Muets de Paris, 1903/267-272) où la méthode orale est avant tout recommandée (que l'enfant sourd « parle, partout et toujours ! ») ; 2) chez les chanteurs souffrant de troubles d'articulation, ce qui concerne également notre paragraphe suivant : Eugène Crosti (1833-1908), ancien artiste à l'Opéra-Comique et professeur au Conservatoire de Paris, *Précis de prononciation* (1896/28-29) ici commenté, publié en 1895.

Diction dans le chant

6% des articles écrits en phonétique concernent la diction chantée.

En 1892, la même Lafaix Gontier, professeur de chant, dans son article *De l'articulation dans le chant* (1892/170-181), insiste sur la priorité d'avoir une bonne prononciation puis une bonne articulation « matérielle » (« appuyer chaque consonne avec exagération », p. 172) et posséder une « articulation pensée » (donner au mot, en plus de sa valeur matérielle, sa valeur morale).

Commenté par Arthur Chervin, l'ouvrage du Dr J. Nuvoli, chirurgien des hôpitaux de Rome, intitulé *Physiologie, hygiène et pathologie des organes de la voix dans leurs rapports avec l'art du chant et de la parole, à l'usage des médecins et des artistes* (1890/31-32), contient des notions d'anatomie, physiologie, pathologie et hygiène vocale pour les chanteurs, mais aussi une section spéciale consacrée à la « voix parlée et des beautés qu'on peut en tirer », contre le naturalisme. Celui-ci correspond à un type de mise en scène et d'interprétation des acteurs, cherchant à reproduire la nature humaine au plus près de sa vérité scientifique et affirmant qu'on déclame comme on parle.

Dans son *Application de la physiologie à l'enseignement du chant* (1890/40-46), le même Nuvoli évoque la « gymnastique bucco-pharyngienne » (p. 43) qui consiste à « apprendre à chanter chaque note avec toutes les voyelles et leurs nuances possibles, en

passant de l'une à l'autre par des mouvements imperceptibles » (p. 44). Il développe ensuite *L'emploi des voyelles dans l'étude du chant* en vue d'en améliorer le timbre (1890/181-187).

Charles Gounod (1818-1893), dans son article *La diction musicale* (1890/303-312), demande aux chanteurs interprètes de respecter les intentions du compositeur tout en créant en temps que virtuoses, du point de vue du mouvement, de la mesure, des nuances, de la respiration et de la prononciation, qui doit être claire (Gounod l'appelle alors *articulation*) et expressive (« La prononciation fait l'éloquence »).

Auguste Laget, dans ses *Réflexions, 1) sur la diction et la prononciation ; 2) sur l'articulation et la prosodie appliquées au chant* (1890/353-359), insiste sur le fait d'avoir bonne prononciation avant une bonne diction. Il donne en exemple le ténor Gilbert Duprez (1806-1896) qui selon lui accentuait les occlusives initiales des mots quand il chantait, et affirme par ailleurs que : « tandis que dans la poésie la terminaison des rimes féminines est muette, dans le chant, au contraire, toutes les syllabes, selon l'usage, doivent être sonores » (p. 355). Pierre Marie Nicolas Michelot, acteur (1786-1856), professeur de déclamation spéciale au Conservatoire de musique à partir de 1810, voulait que la prononciation du chant soit identique à celle de la parole.

Dans le commentaire de l'ouvrage *Grammaire de la parole*, de Jules Lefort, professeur de chant (1891/252-253) « les voyelles, consonnes, diphtongues, sont examinées en détail », et précisément décrites d'un point de vue articulatoire.

Christine Nilsson, dans ses *Notes sur le chant* (1897/201-205), expose des considérations pédagogiques générales sur la leçon de chant, notamment l'enseignement de la prononciation et de l'articulation, qui « aide à porter le son et souvent donne à l'auditoire l'impression d'une ampleur de voix supérieure à celle que possède en réalité l'exécutant » (p. 204).

L'ensemble de ces articles montre que « le chant français est un chant d'articulation » comme l'écrit Paolo Zedda[23], en raison du besoin théâtral qui s'est imposé dans ce mode d'expression. La langue française se traduit depuis trois cents ans par un mode tendu et antérieur, toutefois moindre dans notre siècle. Selon Pierre Delattre (1966[24]), tendu signifie une importante énergie de tension musculaire, donnant une grande stabilité aux voyelles (pas de diphtongues), aux consonnes (pas d'affriquées), au rythme (égalité syllabique) et à l'accentuation (pas de proéminence d'intensité dans le style neutre). Le mode antérieur revient ainsi à « porter les lieux d'articulation et les centres de résonance le plus possible vers l'avant de la cavité orale »[25]. La fin du XIX[e] siècle, à l'époque de notre revue, était particulièrement

[23] Paolo ZEDDA, « Esthétique de la diction française : entre tradition et phonétique de la langue chantée », *Actes du Colloque « La mélodie Française »*, CNSMdP, 1995, Paris, Association Française des Professeurs de Chant pour l'Etude et la Recherche, s.d., p. 67-93.

[24] Pierre DELATTRE, « Les modes phonétiques du français », dans *Studies in French and comparative phonetics*, Mouton, La Hague, 1966, p. 9-13.

[25] Paolo ZEDDA, art. cit.

marquée par ce mode antérieur et tendu, pour la parole comme pour le chant. Le mode tendu et antérieur crée une esthétique de diction où « la consonne est tout particulièrement importante »[26], en évitant toutefois la surarticulation et les serrages laryngés. Selon Zedda, il existe une délicate relation entre la diction et l'émission vocale pour laquelle la phonétique articulatoire peut donner une réponse. Il redéfinit le concept de bonne diction en le reliant au fonctionnement optimal de l'appareil vocal, c'est-à-dire à « la recherche d'une grande efficacité pour la compréhension, obtenue avec un moindre effort articulatoire »[27]. Enfin, chanter en français demande de négocier entre ce mode tendu et antérieur et « la phonétique de la langue chantée » qui tient compte à la fois des mécanismes articulatoires et physiologiques de l'appareil vocal.

Phonétique historique

11% des articles écrits en phonétique concernent la phonétique historique.

Jean-Jacques Dussouchet (1843-1910), agrégé des classes de grammaire et professeur au lycée Henri IV, publie un long article intitulé *Les variations de la prononciation* (1890/287-303) ; il y décrit de façon détaillée les familles de consonnes (1890/297-301) et de voyelles (1890/289-297). L'aspect historique de chacun de ces phonèmes est également inscrit.

Dans notre section consacrée à l'orthoépie, nous avons déjà évoqué l'écrit de Ferdinand Talbert, *Des liaisons ou de la prononciation des consonnes finales* (1900/33-41), dans lequel des aspects historiques relatifs à cette thématique sont évoqués. Il en est de même pour la série d'articles *Morbus phoneticus : étude médico-grammaticale et historico-comparative*, due au même auteur (1893/73-81 ; 1893/97-113, 1893/175-182, 197-209, 1893/217-238), contenant également les seules pages de notre revue transcrites en Alphabet Phonétique International.

A la suite de son article d'avril 1890 (*Questions de prononciation*, 1890/97-103) où, comme nous l'avons déjà évoqué, il réalise une synthèse historique sur la prononciation des sons « é » et « è », Ferdinand Talbert écrit six autres pages du même titre, avec *De l'usage* comme sous-titre (1890/187-192) : de nombreuses divergences sur l'histoire de la prononciation française y sont relatées, et sont notamment cités : 1) Anselme Ricard (1824-1912, professeur de français à l'université) et son ouvrage *Système de la quantité syllabique et de l'articulation des sons graves et des aigus. Recherches orthoépiques et phonétiques sur la phonométrie et les tons de la langue française* (Prague et Paris, 1887) ; 2) Anne Robert Jacques Turgot (homme politique et économiste, 1727-1781), 3) François-Urbain Domergue (grammairien, 1745-1810), 4) Adrien Féline, grammairien français[28], 5) Eman Martin, philologue et grammairien,

[26] *Ibid.*, p. 69.
[27] *Ibid.*, p. 80.
[28] Adrien FELINE, *Dictionnaire de la prononciation de la langue française indiquée au moyen de caractères phonétiques précédé d'un mémoire sur la réforme de l'alphabet*, Paris, Firmin Didot, 1851, 383 p.

« professeur spécial pour les étrangers à Paris »[29] (1821-1882), 6) Alfred Cauvet[30], Paul Passy, linguiste français (1859-1940)[31], Charles Thurot (philologue et philosophe, 1823-1882)[32], François de Wailly (1724-1801), Pierre-Joseph Thoulier d'Olivet, dit l'abbé d'Olivet (1682-1768[33], homme d'église, grammairien et traducteur), l'abbé de Lévizac (prêtre, littérateur et grammairien, 1745-1813)[34], Napoléon Landais (lexicographe, grammairien et romancier, 1803 ou 1804-1852), Pierre Claude Victor Boiste (lexicographe et poète, 1765-1824), Fernande Duperré de Lisle[35], et Gaston Paris[36] (médiéviste et philologue romaniste, 1839-1903).

Phonostylistique, phonétique clinique, perceptive et étude des langues étrangères

3,2 % des articles écrits en phonétique concernent la phonostylistique, 3,1 % la phonétique clinique, 0,4 % la phonétique perceptive, et 0,7% l'étude des langues étrangères (phonétique stylistique).

La **phonostylistique** étudie les valeurs expressives de la langue exprimées par les sons de parole (Vaissière, 2006). Il nous a semblé trouver deux articles corrélés à cette discipline.

1) André Lefèvre, professeur de l'école d'anthropologie de Paris, dans son essai intitulé *Du cri à la parole, embryogénie du langage,* évoque le cri comme fondement du langage, concernant l'animal comme l'homme, puis poursuit sa description par celle des consonnes et des voyelles, suivies de quelques éléments historiques et comparatifs de différentes langues (1891/102-123). En outre, on y trouve quelques éléments de psychophonétique (p. 113 : par exemple : « la liquide /l/ exprimerait la douceur ») qui ne sont pas sans rappeler l'excellent traité de psychophonétique de Fonagy[37].

2) Le Dr Harry Campbell (médecin de Londres, mort en 1937), dans son article intitulé *La valeur thérapeutique des divers actes de parler, de chanter, de rire, de crier, de soupirer et de bailler* (1898/241-250), évoque les besoins physiologiques couverts

---

[29] Eman MARTIN, *La langue française enseignée aux étrangers*, Paris, chez l'auteur, 1859, 195 p.
[30] Alfred CAUVET, *La prononciation française et la diction*, Paris, Ollendorff, 1886, 116 p.
[31] Paul PASSY, *Le français parlé. Morceaux choisis à l'usage des étrangers avec la prononciation figurée*, Leipzig, O.R. Reisland, 1892 ; réédition 1897, 122 p.
[32] Charles THUROT, *De la prononciation française depuis le commencement du XVI^e^ siècle : d'après les témoignages des grammairiens*, vol. 1, Paris, Imprimerie nationale, 1881, 688 p.
[33] Pierre-Joseph Thoulier OLIVET (abbé d'), *Traité de la prosodie françoise*, Genève, chez les frères Gramer, 1737, 240 p.
[34] Jean Pons Victor DELECOULS DE LEVIZAC (abbé de), *L'Art de parler et d'écrire correctement la langue française, ou Grammaire philosophique et littéraire de cette langue,* 4^e^ éd., revue par A. Drevet, Paris, Rémond, 1809.
[35] Fernande DUPERRE DE LISLE, *Etude sur la prononciation française*, Paris, Delagrave, 1883, 160 p.
[36] Gaston PARIS, *Étude sur le rôle de l'accent latin dans la langue française*, Paris, Librairie A. Franck, 1862, 132 p.
[37] Ivan FONAGY, *La vive voix, essai de psycho-phonétique*, Paris, Payot, 1983, 2/1991, 346 p.

par le cri : « pour atténuer les effets de la douleur et diminuer la tension nerveuse », « pour favoriser le jeu des poumons et la circulation du sang ».

La **phonétique clinique**, au carrefour de la linguistique et de la médecine, étudie l'influence des pathologies sur la production et la perception de la parole[38].

Un grand nombre d'articles traitent des pathologies vocales, neurologiques, de parole (troubles articulatoires, bégaiement) et de parole et langage dans le cadre des surdités. Cependant, beaucoup d'entre eux sont évoqués de façon purement clinique, médicale ou orthophonique.

Nous avons recensé trois articles étudiant la production de la parole pathologique.

1) En 1890, paraît un commentaire bibliographique sur l'ouvrage de L. Goguillot, professeur à l'Institution nationale des sourds-muets de Paris : *Comment on fait parler les sourds muets* (1890/62-63) : la description articulatoire des consonnes et voyelles y est très précise, notamment à l'aide de la méthode évoquée de Oakley-Coles, perfectionnée par Kingsley : un fin palais artificiel généralement en caoutchouc durci ou en matériaux similaires a donné un aperçu du contact langue-palais pour mieux décrire l'articulation : nous sommes ici dans les premières années de la palatographie.

2) En 1897, le Professeur Bezold, ORL de Munich, décrit *La situation des consonnes dans l'échelle diatonique observée chez les sourds-muets* (1897/372-380) : il examine le « pouvoir de perception qualitatif et quantitatif » des tons, voyelles, consonnes et des mots au travers de tests de perception de 79 élèves de l'Institut Central des Sourds-Muets de Munich.

3) En 1899, le Dr John-Benjamin Hellier, de Leeds, dans son article *La prononciation défectueuse de la consonne R* (1899/33-51), indique la physiologie de la prononciation de cette consonne, la nature de l'affection liée à celle-ci, puis en donne les traitements et un projet d'exercices en appendice.

Nous avons trouvé un article traitant véritablement de **phonétique perceptive** : le Dr Arthur Chervin y expose ici quelques *Notes sur les relations entre l'ouïe et la parole* (1898/314-317) : traitant aussi ici de phonétique développementale et didactique, il y expose toute l'importance de commencer l'éducation de la « blésité » (trouble articulatoire), ou celle des troubles de la justesse chantée, par l'exercice de l'oreille.

L'étude des langues étrangères concerne quatre articles.

- Dans le commentaire bibliographique du *Traité de la prononciation et de l'accentuation de la langue anglaise* de Paul Arnold, professeur d'anglais à l'Union française de la jeunesse (1895/36) par Arthur Chervin, il est fait mention de la prononciation anglaise et de son accentuation d'un point de vue articulatoire, avec

[38] Bernard TESTON, « Une petite histoire de la phonétique clinique », *Actes des Troisièmes Journées de Phonétique Clinique*, 4-5 décembre 2009, Aix-en-Provence, p. 54.

l'évocation de la nécessité absolue de mieux connaître cette prononciation pour mieux parler cette langue.

- Dans le commentaire bibliographique du *Tableau comparatif pour servir à l'étude des mouvements du consonantisme dans les langues germaniques* (1890/251) par J. Grandjean, professeur libre d'allemand et d'anglais, il est question de quelques règles phonologiques de l'allemand.

- En 1898, Wladyslaw Oltuszewski, ancien chef de clinique thérapeutique à l'université de Varsovie, dans un court extrait de son *Plan de la physiologie de la parole avec des considérations sur l'alphabet polonais* (1898/95), ne donne ici qu'une conclusion générale sur la physiologie de la parole.

- Le Dr Arthur Chervin, dans une communication écrite intitulée *Le langage sifflé aux îles Canaries* (1892/191-192), rapporte le témoignage de M. Lajard et celui d'autres voyageurs sur les caractéristiques d'une langue sifflée entendue lors d'une mission aux Iles Canaries : « véritablement articulée », cette langue est sifflée en raison de l'impératif de communiquer à des longues distances : les découvertes ont montré qu'il s'agissait d'espagnol sifflé. Il existe notamment des correspondances de durée entre les mots et leurs équivalents sifflés. Des études plus récentes sur les langues sifflées[39] ont montré une corrélation directe entre la position du deuxième formant des voyelles parlées, et celle de la fréquence fondamentale de leurs équivalentes sifflées. Concernant les consonnes, le silence de la tenue des consonnes occlusives sourdes existe aussi dans les consonnes sifflées, et les transitions du deuxième formant à la fin de la voyelle précédente ou au début de la voyelle suivante, permettant l'identification du lieu d'articulation des consonnes, sont les mêmes, mais avec la fréquence fondamentale, en cas de présence de consonnes sifflées.

CONCLUSION

Tout comme l'acoustique, la phonétique, à la fin du XIX^e^ siècle, connaît donc un profond bouleversement : « La phonétique, hier et aujourd'hui, a étudié les aspects physiques (et psychologique) des sons de la parole afin de comprendre comment fonctionne le discours »[40]. Telle est l'essence pluridisciplinaire de cette discipline, que la revue *La voix parlée et chantée* a si bien révélé en son temps.

[39] Annie RIALLAND, « Phonological and phonetic aspects of whistled languages », *Phonology* (Cambridge University Press), 22, 2005, n° 2, p. 237-271.

[40] John J. OHALA, « Phonetics and Phonology then, and then, and now », dans *On speech and language: Studies for Sieb G. Nooteboom. LOT Occasional Series 2*, dir. Hugo Quene & Vincent van Heuven, Utrecht, Netherlands Graduate School of Linguistics, 2004, p. 133-140.

9e Année. N° 108 — 10 francs par an — Décembre 1898

130169

LA VOIX
PARLÉE ET CHANTÉE

ANATOMIE, PHYSIOLOGIE, PATHOLOGIE

HYGIÈNE ET ÉDUCATION

REVUE MENSUELLE

PUBLIÉE

Par le Docteur CHERVIN

DIRECTEUR DE L'INSTITUT DES BÈGUES DE PARIS
MÉDECIN DE L'OPÉRA

Avec le concours

DES MÉDECINS, PROFESSEURS, CRITIQUES ET ARTISTES LES PLUS COMPÉTENTS

SOMMAIRE : Classification de la voix, par M. J. BELEN. — Le chemin des ébranlements labyrinthiques dans l'audition, par M. GELLÉ. — Des liaisons par M. Francisque SARCEY. — Appareil permettant de prendre des radiographies de la cage thoracique, soit en inspiration soit en expiration, résultats obtenus, par M. GUILLEMINOT. — Nerf récurrent (notes schématiques). — BIBLIOGRAPHIE. — *Table des matières.*

PARIS

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

S'adresser à M. le Docteur CHERVIN

82, AVENUE VICTOR-HUGO

Renouvellement d'abonnement du 1er Janvier 1899

Cette livraison étant la dernière de l'année 1898, nous prions ceux de nos abonnés qui désirent se réabonner pour l'année 1899, de nous adresser leur renouvellement par l'intermédiaire de leur libraire ou du bureau de poste. — Tout abonné qui ne nous aura pas envoyé pour le 15 décembre 1898, — dernier délai, — un avis contraire, recevra par l'intermédiaire de la poste une quittance du montant de son abonnement pour 1899.

La voix parlée et chantée, couverture du numéro de décembre 1898